N° 687. DIMANCHE 29 JUIN 1862. 7me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et Cie, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

28 juin 1862.

Le Corps législatif a terminé hier sa session de 1862. La loi sur les voitures a été completee par l'adoption de l'article 10 rectifié en ce sens qu'il attribue à la commune du domicile personnel le 10e de la taxe, réservé aux budgets municipaux.

Il y aura encore deux ou trois séances au Sénat. La loi sur l'impôt des voitures y sera, dit-on, l'objet d'une discussion importante.

Le *Moniteur* ne contient pas encore les rapports de M. de Lorencez sur l'affaire du 5 mai, et l'on ne peut donc pas savoir quelle est en réalité la position de cet officier général et de sa petite armee. Mais il paraît positif, dit l'*Indépendance belge*, que les renforts, pour la prompte expedition desquels la marine avait fait de grands préparatifs, ne lui seront envoyés qu'après les grandes chaleurs.

On parle d'une note expediée de Paris au gouvernement russe et destinée à lui faire connaître que le gouvernement italien accepte les conditions que le cabinet de St-Petersbourg met à le reconnaître. Ces conditions sont relatives à la Pologne et à la Hongrie.

On assure que, sur la demande de Juarez, des offres de médiation ont été faites par l'Angleterre à la France, mais que celle-ci les a formellement declinees.

Il y a, dit-on, en ce moment à Londres un envoyé de Juarez venu en Angleterre pour demander au gouvernement brittannique d'employer sa mediation pour rétablir la paix entre le Mexique et la France.

Un autre bruit, également de source anglaise, prétend que notre gouvernement serait en marché avec les proprietaires du *Great-Eastern* pour le transport de nos troupes pour le Mexique.

M. de Persigny prolonge son séjour en Angleterre plus qu'on ne supposait ; cette circonstance, jointe à la présence du prince Napoléon à Londres, ne contribue pas peu à accréditer le bruit dont nous entretient l'*Indépendance belge* de pourparlers engagés enfin de rattacher de nouveau la Grande-Bretagne à une marche commune à l'endroit des affaires du Mexique. Quant à la pretendue proposition faite par le Cabinet des Tuileries au Cabinet de Londres de substituer dans l'avenir l'action de l'Italie à celle de l'Espagne, on n'y attache aucune foi dans les régions diplomatiques.

J. REBOUX.

Voici les principales modifications apportées au projet de loi sur l'impôt des voitures et des chevaux, d'après la nouvelle reduction de la commission presentee au vote de la Chambre et adoptee dans la séance de mercredi dernier.

Ces modifications portent sur les articles que nous reproduisons ci-après :

« Art. 4. A partir du 1er janvier 1863, il sera perçu une contribution annuelle par chaque voiture attelée et pour chaque cheval affecté au service personnel du propriétaire ou au service de sa famille.

» Art. 5. Cette contribution sera etablie d'après le tarif suivant :

VILLES, COMMUNES OU LOCALITÉS dans lesquelles le tarif est applicable.	SOMME A PAYER non compris LE FONDS DE NON-VALEUR par chaque VOITURE à 4 roues.	VOITURE à 2 roues.	CHEVAL de SELLE ou d'ATTELAGE.
Paris.	60 fr.	40 fr.	23 fr.
Les communes autres que Paris ayant plus de 40,000 ames de population.	50	25	20
Les communes de 20,001 ames à 40,000 ames. . . .	40	20	15
Les communes de 3,001 ames à 20,000 ames. . . .	25	10	10
Les communes de 3,000 ames et au-dessous	10	5	5

» Art. 6. Les voitures et les chevaux qui seront employes en parti pour le service du proprietaire ou de la famille, et en partie pour le service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'imposition d'une patente, ne seront point passibles de la taxe.

» Art. 7. Ne donnent pas lieu au paiement de la taxe :

» 1° Les chevaux et voitures possédés en conformite des règlements du service militaire ou administratif et par les ministres des differents cultes ;

» 2° Les juments et étalons exclusivement consacres à la reproduction ;

» 3° Les chevaux et voitures exclusivement employes aux travaux de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'application de la patente. »

Le *Daily-News* du 23 donne les curieux détails que voici sur une visite que le prince Napoléon vient de faire à l'Exposition de Londres :

« S. A. I. le prince Napoléon a visité l'édifice dans le courant de la journée, et le public, averti de sa venue par les journaux de ce matin, etait prêt à lui faire l'ovation habituelle.

» S. A. I. a été reçue par sir Wentworth Dilke de la part des commissaires, le comte Granville étant absent pour un devoir plus imperieux, et, suivie par une foule nombreuse, elle a parcouru plusieurs sections. Elle est parvenue à gagner sans encombre la cour de la verrerie, mais elle a ete malheureusement decouverte, alors qu'elle jetait un coup-d'œil rapide sur le Koh-i-noor, vers lequel sir W. Dilke avait dirigé son attention.

» La foule s'agglomera en un instant et enveloppant le cortège impérial, le suivit dans la section des métaux precieux. Devant le compartiment de M. Hanweck, le prince s'arrêta pour examiner les pierres precieuses du Devonshire, et il etait en train de regarder le fameux diadème qui contient les portraits medaillons de la reine Elisabeth et de Leicester, quand l'ennemi s'avança en force, et l'exposant fut obligé de donner à Son Altesse Imperiale un moyen de retraite, en la faisant passer par un panneau dont la mobilite avait heureusement echappe au public.

» L'abus prend reellement des proportions monstrueuses, et finira, si le public n'apprend pas à contenir sa curiosité dans des limites raisonnables, par bannir de l'exposition toutes les celébrites. Dans cette circonstance, le prince a été extraordinairement foulé, et, par une heureuse coïncidence, en compagnie d'un célèbre personnage de l'ancien régime. »

Quel est ce célèbre personnage ? A-t-il dû aussi passer avec le prince par le panneau ? C'est ce que le *Daily News* ne dit pas.

Voici ce que disent les journaux de Lyon à propos de l'Exposition de Londres :

Le *Salut public* :

Les exposants étrangers, ainsi que l'atteste une lettre que je reçois, sont indignés des tracasseries sans nombre qu'ils subissent. Ils ont eu à supporter des dépenses énormes pour arriver à un résultat ridicule. Par exemple, la maison Cail a eu soixante mille francs de frais d'installation, la maison Pleyel trente mille, et tant d'autres ! Or, les Anglais affectent de ne pas se promener dans les compartiments qui ne sont pas consacrés aux produits britanniques. Perfide Albion ! ne manquerait pas de s'écrier M. de Boissy, qui manifeste pour les Anglais de si vives antipathies. J'avoue que le procédé me paraît manquer de... procédé. — Pierre Véron.

Le *Courrier de Lyon* :

L'Angleterre a aussi placé l'exposition assez intéressante de la république d'Haïti dans le compartiment de ses colonies, sans doute des Antilles, en vertu du principe que lord Palmerston vient de proclamer au Parlement pour justifier la prise de possession du royaume de Lagos, récemment achetée ou confisquée, parce que la mission vertueuse de réprimer la traite des nègres impose à la Grande-Bretagne le devoir de s'emparer de tous les pays de négres et d'y développer ses calicots, afin de cacher la nudité des fils de Cham.

L'Angleterre devrait bien commencer par donner des souliers et des bas à ses propres enfants, que je vois tous les jours piétiner les pieds nus dans la boue froide et parfois montrant, à travers les vastes accrocs de leurs guenilles, autant de chair que des rois hottentots, quoique moins bien nourrie ; mais ce genre de philanthropie ne rapporterait pas, comme l'abolitionisme, des annexions coloniales : la sensible Albion s'en soucie peu. Elle aime bien mieux donner à son peuple des canons que des bas. On va bientôt voir paraître à l'Exposition de nouvelles pièces de *six cents livres*, devant lesquelles le *prince Albert-gun*, qui ne lance que des noisettes de 110 livres, sera forcé de baisser pavillon. Un ministre a annoncé au parlement que, dans trois mois au plus tard, ces nouveaux canons déjà fondus pourraient être essayés. On espère que leurs boulets perceront d'outre en outre des demi-douzaines de vaisseaux cuirassés, comme la lance de Roland furieux enfilait des brochettes de perfides Ebudéens.

En attendant les nouvelles victoires que leur promettent ces canons monstres, nos excellents alliés prennent patience, ainsi que j'ai eu le plaisir de le voir ce soir devant mes yeux, en célébrant par des fêtes particulières splendides l'anniversaire de leur triomphe de Waterloo. Depuis notre confraternité de gloire en Crimée, ils n'osaient plus fêter publiquement le souvenir de cette bataille ; mais leur patriotisme se dédommage de cette publique contrainte, en banquetant et dansant à huis-clos. On ne m'a pas appris s'ils avaient eu la délicatesse d'inviter à ces galas le prince Napoléon, l'ambassade de France et les nombreux Français auxquels la Grande-Bretagne offre en ce moment sa généreuse hospitalité. — E. Jouve.

Pour extrait : J. REBOUX.

EXPOSITION DE PARIS.

La lettre suivante est adressée à l'éditeur du *Standard* :

« Monsieur,

» Je lis dans votre numéro d'aujourd'hui une lettre signee George Bale relative au bâtiment en construction à Paris pour une exposition universelle permanente. D'après cette communication. Il paraît que l'idée est récemment venue à sir Joseph Paxton qu'une telle entreprise serait avantageuse et qu'il est en train d'examiner un projet de ce genre. Il ne doit pas cependant ignorer que tout le capital exige pour le bâtiment maintenant en construction à Paris avec l'approbation de l'Angleterre est entièrement souscrit, et que l'emplacement attribué à la France et autres pays a déjà été designe. La lettre suivante de M. Rouher, ministre de l'agriculture et du commerce qui est maintenant à Londres, indique les privilèges spéciaux accordés par Sa Majeste à l'Exposition :

» Paris, 11 décembre 1861.

» Aux gérants de l'Exposition universelle permanente à Paris :

« Messieurs, conformément aux intentions de Sa Majeste Imperiale Napoléon III qui a daigné m'informer qu'il verrait avec une grande satisfaction la réalisation du projet d'une exposition permanente, et afin d'eviter les obstacles à l'entière reussite de votre entreprise, j'ai à vous informer qu'agissant de concert avec Son Excellence le ministre des finances, nous vous accordons par la lettre actuelle pleine autorisation d'importer et de réexporter francs de tous droits, tous les objets qui seront exposes dans votre palais. Ceux-là seuls acquitteront les droits, qui seront vendus en France, et ce conformément aux tarifs en vigueur au moment de la vente. Je ne doute point que ces franchises exceptionnelles ne vous mettent à même d'atteindre votre but.

» E. ROUHER. »

Nous reproduisons cette autre lettre :

« M. Laudret, l'achitecte du palais qui a eu une entrevue avec l'Empereur et

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 29 JUIN 1862.

— N° 14. —

Un cœur de femme.

CHAPITRE XI. (Suite).

Maurice, qui tenait la tête baissée d'un air morne et sombre, la releva tout à coup en lançant à Elise un regard de gratitude, et l'œil de Suzanne s'illumina d'un rayon de joie et de confiance.

« Merci, ma sœur ! reprit-elle ; maintenant je mourrai tranquille. »

Le curé entra ; on le laissa seul avec la mourante. Elise reconduisit les enfants dans leur chambre, se mit à genoux devant un crucifix et leur dit de prier pour leur mère. Ils joignirent leurs petites mains et récitèrent avec recueillement les simples et courtes prières qu'on enseigne à l'enfance. Elle, pendant ce temps, elle demandait à Dieu une mort douce pour Suzanne et, pour elle-même, la force d'accomplir dignement la mission qu'elle venait d'accepter, la grande et sainte mission d'être la mère de ces deux faibles creatures.

Suzanne avait reçu les derniers sacrements ; elle attendait la mort avec le calme et la sérénité d'une âme pure. Elise, en retournant auprès d'elle, fut frappee de la beauté céleste répandue sur ses traits ; loin de la defigurer, sa douce agonie mettait, pour ainsi dire, une aureole à son front, et, dans son regard, un reflet d'un monde meilleur. Elle ne souriait plus comme une mortelle, mais comme un ange de Dieu.

Penché sur elle, Maurice contenait avec effort l'explosion de sa douleur pour recueillir les paroles d'adieu qu'elle lui murmurait à l'oreille. Mais quand elle se tut, quand sa main déjà glacée cessa d'etreindre celle de son mari, il eclata en sanglots déchirants. Suzanne l'implorait du regard ; elle semblait lui dire : « Epargne-moi ce navrant spectacle ! » Elise la comprit, et, ne voulant pas que le repos de ses derniers moments fût trouble, elle jeta un bras autour de la taille de Maurice et l'entraina doucement dans une autre pièce. Il essaya d'abord de resister ; mais son desespoir lui ôtait toute force, toute energie, et d'ailleurs Elise avait conquis sur son frère, comme sur tous ceux qui l'entouraient, cet irresistible ascendant que donnent la raison et la fermete unies à la bonte du cœur.

Apres avoir confié Maurice aux soins affectueux du vieux medecin, elle revint s'agenouiller auprès du lit de Suzanne. Un rayon de soleil, perçant, pour la première fois de la journée, l'epais brouillard qui cachait le ciel et couvrait la terre, se jouait sur les rideaux blancs et donnait quelque chose de plus suave encore à la physionomie de la chretienne dont l'âme n'appartenait déjà plus à ce monde. C'était comme un avant-coureur des clartes celestes, comme une promesse des joies éternelles.

Elise contemplait son amie avec respect, avec recueillement. Helas ! elle enviait le sort de Suzanne. Quand la mort est douce et calme comme l'était celle-là, loin d'effrayer, elle attire et séduit, et ceux qui restent voudraient suivre là-haut les êtres cheris qu'elle leur enlève.

« Sœur, balbutia Suzanne par un pénible effort, je te remercie... de tes soins... de ta tendresse... ils ont embelli mes derniers jours... merci... adieu. Elise !... Dis à mon frère... que j'ai pense à lui... à l'heure de ma mort... et à Clotilde... et à notre mère... »

Elise inonda de larmes et de baisers la main qu'elle s'efforçait encore de lui tendre et qui pendait inerte sur la couverture.

Quelques minutes après, Suzanne reprit d'une voix *eteinte* :

« Mes enfants... les tiens, Elise... »

Ce furent ses dernières paroles ; Elise ne repondit pas, mais son regard avait plus d'eloquence que les serments les plus solennels.

Quand le docteur entra dans la chambre, une demi-heure plus tard, Suzanne etait morte, et son amie, presque aussi pâle qu'elle-même, priait avec une ferveur passionnee, les yeux levés au ciel dans une sorte d'extase, comme si elle entrevoyait parmi les elus la belle âme de sa sœur. Au bruit que fit la porte en s'ouvrant, elle tressaillit et voulut se lever ; mais ses forces, epuisees par tant d'emotions, la trahirent, et elle tomba evanouie, la tête sur l'oreiller à côte de celle de Suzanne.

On l'emporta dans sa chambre, où elle demeura longtemps sans connaissance. Son premier soin, quand elle revint à elle, fut de s'informer de Maurice. Apprenant qu'il était plonge dans un morne desespoir, et qu'il n'avait encore ni profere une parole ni verse une larme, elle s'empressa de se rendre auprès de lui. Elle le trouva dans le salon de Suzanne, faiblement éclairé par une seule lampe. Assis dans un fauteuil, il tenait ses regards fixes sur le parquet et il était tellement absorbé dans sa douleur qu'il n'entendit pas même Elise approcher.

« Mon frère, mon pauvre frère ! » s'écria-t-elle en le prenant dans ses bras et en lui appuyant la tete sur sa poitrine.

Il leva les yeux sur elle et repondit d'un ton navrant :

« Morte, morte !

— Oui, frère, elle est morte ; Dieu n'a pas voulu nous la laisser ; elle était trop bonne pour la terre. Oh ! si tu savais comme en mourant elle était belle et radieuse ! elle goûtait d'avance le bonheur celeste.

— Ah ! heureux ceux qui meurent ! malheur à ceux qui survivent ! Elise, demande à Dieu qu'il me rappelle aussi.

— Et tes enfants, Maurice ! tu ne les aimes donc plus ?

— Mes enfants, mes pauvres petits enfants sans mère !

— Sans mère ? répéta-t-elle avec un accent si douloureux qu'il penetra le cœur de Maurice. As-tu donc oublié que j'ai promis de leur en servir ?

— Pardon, ma sœur, pardon ! la douleur me rend injuste. Aussi je souffre tant !

— Et moi donc ! » s'écria Elise d'une voix dechirante.

A ces mots, son frère arrêta sur elle un long regard, et, à la vue de sa paleur, de l'eclat febrile de ses yeux humides, de la contraction convulsive de sa bouche, il reflechit pour la première fois qu'il n'etait pas seul à souffrir ; il comprit le devoûment d'Elise, qui lui apportait des consolations dont elle aurait eu elle-même si grand besoin, et il se sentit profondément touché. Des larmes abondantes s'échappèrent de ses yeux secs jusque là, et il embrassa Elise en poussant un cri où la tendresse et la reconnaissance se confondaient avec la douleur.

Alors elle s'assit à ses côtés, et, les mains dans les siennes, elle lui parla de Suzanne, de sa mort touchante, de ses vertus, du bonheur qu'ils avaient goûté dans leur union. Maurice pleura comme un enfant, c'etait ce qu'elle voulait ; elle savait que les larmes sont un baume pour un cœur brise.

« Je veux la voir ! s'écria-t-il enfin ; je veux lui dire un dernier adieu ! »

Elise ne fit point d'objections ; un instant après, le frère et la sœur entraient dans la chambre mortuaire en se donnant la main. Suzanne etait étendue sur le lit, vêtue d'une robe de velours noir ; on eût dit qu'elle dormait, tant son visage était calme et serein.

Ils s'approchèrent avec respect, lui baisèrent le front et les lèvres, murmurèrent à demi-voix une courte prière, puis s'eloignèrent lentement. Mais, arrive près de la porte, Maurice se retourna tout à coup, revint sur ses pas avec la rapidite de l'éclair, se jeta sur le corps inanimé de sa femme et couvrit de baisers brûlants ce visage glacé et ces yeux qui ne devaient plus s'ouvrir. Elise eut une peine infinie à l'arracher de là et à l'entraîner dans la chambre des enfants.

Ils dormaient de ce paisible sommeil particulier à l'age qui ne connaît pas encore les tristesses et les amertumes de la vie. Pourtant quelques larmes avaient laissé leur trace sur les joues roses de Céline. On lui avait dit que sa mère était partie pour longtemps, et elle avait pleuré ; mais elle s'était consolée et endormie